

Deux centimes pour clore un litige de huit ans

TARIFICATION MÉDICALE Avec 2 centimes de plus par point facturé aux assurances maladie, les recettes de l'Hôpital du Valais vont grimper d'1,3 million de francs. Une hausse obtenue au prix d'importantes concessions.

PAR PATRICK FERRARI

C'est le volet d'un litige vieux de huit ans qui a trouvé hier son épilogue. Dans l'épineux dossier du point Tarmed, le Conseil d'Etat valaisan a choisi d'augmenter la valeur du point (VPT) de 2 centimes (de 87 à 89 centimes) pour l'Hôpital du Valais au 1er janvier de l'année passée. En apparence très technique, le sujet concerne directement l'ensemble de la population valaisanne en tant que patients et en tant qu'assurés. Car la VPT influence à la fois la rémunération des prestataires de soins, le financement de l'hôpital public, l'attractivité du canton pour l'arrivée de nouveaux médecins et les coûts de la santé. La question est donc cruciale, surtout dans un contexte de pénurie de médecins de premier recours et de déficit de l'hôpital public.

Pas de recours déposé

Après de nombreuses années de procédures, le gouvernement cantonal a fixé d'autorité ce tarif, qui détermine la rémunération de chaque acte médical ambulatoire réalisé à l'Hôpital du Valais et est remboursé par les assurances maladie.



«L'hôpital et les différentes communautés d'assureurs s'étaient engagés par écrit à ne pas attaquer cette décision.»

MATHIAS REYNARD
CONSEILLER D'ETAT CHARGÉ
DU DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ

Cette décision ne sera pas combattue devant les tribunaux. Ni par les assureurs, ni par l'hôpital puisque le délai de recours est désormais échu. «L'hôpital et les différentes communautés d'assureurs s'étaient engagés par écrit à ne pas attaquer cette décision», explique Mathias Reynard. Un soulagement pour le conseiller d'Etat chargé du Département de la santé, tant la situation apparaissait inextricable.

Un tarif bloqué depuis 2017

Tout commençait en 2017 avec l'échec des habituelles négociations tarifaires annuelles entre les assureurs maladie et



Si l'augmentation de la valeur du point est bienvenue pour l'Hôpital du Valais, elle ne couvre toutefois pas l'augmentation des coûts dans le domaine ambulatoire. HELOÏSE MARET/A

les prestataires de soins valaisans. Faute d'accord, c'est au gouvernement cantonal de trancher la valeur de point. Il s'exécute et décide en 2018 d'une augmentation de 2 centimes. Acceptée par de rares partenaires mais jugée tantôt trop basse tantôt trop élevée par d'autres, cette décision est attaquée en justice. En 2022, le Tribunal administratif fédéral annule l'arrêté du Conseil d'Etat sur les tarifs et renvoie le dossier au gouvernement valaisan pour une nouvelle décision. Le canton s'était alors à nouveau penché sur la fixation des tarifs courant 2023.

1,3 million par an de plus pour l'hôpital

«On est vraiment soulagés de clore ce dossier, qui va permettre à l'hôpital d'augmenter ses rentrées financières», poursuit Mathias Reynard. Sur le papier, cette augmentation de la VPT représente 2 millions de francs de recettes supplémentaires par an pour l'établissement. Mais dans les faits, l'hôpital devrait recevoir 1,3 million de francs de plus par an, car certains assureurs pratiquaient déjà le tarif fixé par le gouvernement valaisan.

Cette manne financière supplémentaire apparaît comme une bonne nouvelle pour l'Hôpital du Valais qui, à l'instar de

la plupart des établissements sanitaires publics en Suisse, se trouve dans les chiffres rouges. Pour rappel, l'institution a présenté il y a quelques mois un déficit de 11,3 millions de francs pour l'exercice 2023, puis un plan pour retrouver sa santé financière. Dans ce contexte, l'Hôpital du Valais salue la décision du Con-

seil d'Etat d'augmenter le point Tarmed de 2 centimes, même si l'institution avait plaidé en faveur d'une hausse plus importante. «Cette augmentation est la bienvenue, même si elle ne couvre pas l'augmentation des coûts dans le domaine ambulatoire, qui souffre d'un manque de financement supérieur à 15%.»

Un trait sur une dizaine de millions

Aussi, pour faire passer cette augmentation de deux centimes auprès des assureurs, il a fallu renoncer à la rendre rétroactive de 2017 à 2023 et donc faire une croix sur une dizaine de millions de francs. «Notre décision ne pouvait pas satisfaire toutes les demandes,

mais l'Hôpital du Valais a compris que c'était dans son intérêt de clore ce dossier», assure le conseiller d'Etat Mathias Reynard.

D'autant plus que le système Tarmed vit ses dernières heures et sera remplacé par le nouveau système de tarification médicale Tardoc dès janvier 2026.

Toujours pas de décision ou d'accord pour les médecins en cabinet

L'entrée en force de cette augmentation de deux centimes pour l'Hôpital du Valais ne boucle pas totalement le dossier du point Tarmed en Valais. Tout le volet qui concerne les cabinets de médecins indépendants reste en effet ouvert. Et ce pan du dossier, pourtant repris en main au même moment que le volet hospitalier par le canton, n'a pas beaucoup bougé. «Nous avons déposé un nouveau dossier fin 2023 auprès du Conseil d'Etat pour justifier notre demande de revalorisation de la valeur du point (VPT). Nous sommes en train de répondre aux questions complémentaires du canton et, dans le même temps, nous essayons de renouer le dialogue avec les assureurs pour trouver un terrain d'entente», résume le président de la Société médicale valaisanne (SMVS), Pierre Arnold. Le neurologue séduisois a pris la tête de la faïtière des médecins valaisans cet automne, après le départ de Monique Lehky Hagen.

Les médecins demandent 10 centimes de hausse

L'ancienne présidente aurait-elle joué un rôle bloquant sur ce dossier? «Je peux vous répon-



«Les charges de nos cabinets ne sont pas plus basses que celles de l'hôpital.»

PIERRE ARNOLD
NEUROLOGUE ET PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ
MÉDICALE VALAISANNE

dre que depuis que je suis président, nous avons pu reprendre un dialogue avec les assureurs», se contente d'indiquer Pierre Arnold. Bloqué à 82 centimes depuis 2017 chez la plupart des assurances, le tarif médical valaisan est le plus faible de Suisse romande pour les médecins en cabinet. La SMVS continue de demander une revalorisation, analyse statistique à l'appui, pouvant justifier d'une augmentation de dix centimes.

Le même compromis impossible

A ce stade, une chose est certaine, la SMVS ne se contentera pas de deux centimes d'augmentation, sans effet rétroactif, comme pour l'Hôpital du Valais. «On ne peut se contenter d'un tel compromis. Passer de 87 à 89 centimes, ce n'est pas comme passer de 82 à 84 centimes. D'autant plus que les charges de nos cabinets ne sont pas plus basses que celles de l'hôpital», relève Pierre Arnold. «Notre canton a besoin d'une médecine de cabinet forte, à même de gérer efficacement et économiquement les urgences, ainsi de décharger efficacement les hôpitaux.»

Reste que pour le président de la faïtière des médecins valaisans le temps presse, car il faudrait dans l'idéal fixer la VPT pour les médecins indépendants avant l'arrivée du nouveau système pour la tarification médicale Tardoc en janvier 2026. Alors que le volet hospitalier du dossier a trouvé son épilogue, Pierre Arnold et son comité espèrent ne pas avoir raté le train vers une solution dans les douze mois à venir.